



Le 9 juin 2003

Madame Louise Boucher, présidente
Commission sur le développement
durable de la production porcine
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2,10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame la Présidente,

En réponse à la lettre que vous m'adressiez le 13 mai dernier, nous vous transmettons les réponses à trois questions posées dans le cadre de la Commission sur le développement durable de la production porcine et qui demandaient :

1. Avez-vous obtenu les résultats concernant l'évaluation des sept vitrines technologiques de traitement de lisier en validation à la ferme? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous les transmettre? Dans la négative, quand seront-ils disponibles?
2. Quelle est la situation actuelle des deux usines de traitements des déjections animales Agrior inc. et Compospro inc. (activités, financement, projets à venir)?
3. Quelle est la situation actuelle des organismes de gestion des fumiers (activités, financement, projets à venir)?

Puisque votre demande était présentée en trois volets, une fiche par volet a été préparée.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Le sous-ministre adjoint
à l'Agroenvironnement,

JACQUES LEBUIS

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2136
Télécopieur : (418) 380-2171

Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Question posée par la commission
Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Titre : Traitement des fumiers		
Audience		Lieu :
Question posée par : Louise Boucher, Présidente de la Commission		
Référence BAPE : Lettre du 13 mai 2003	Référence MAPAQ : Denis Naud	

Question : Avez-vous obtenu les résultats concernant l'évaluation des sept vitrines technologiques de traitement de lisier en validation à la ferme ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous les transmettre ? dans la négative, quand seront-ils disponibles?

Réponse du MAPAQ

Programme d'aide à l'implantation de vitrines pour les procédés de traitement des fumiers (à la ferme) - État de situation

L'objectif de ce programme était de :

« stimuler l'adoption de technologies de traitement des fumiers en les mettant en démonstration à l'intention des producteurs agricoles et des gens du milieu. »

Ce programme s'adressait aux exploitations agricoles qui désiraient implanter un procédé de traitement pour solutionner une problématique de gestion des fumiers. L'objectif n'était donc pas d'évaluer ces procédés de traitement, mais de donner aux promoteurs des procédés de traitement des fumiers l'occasion de démontrer l'efficacité de leur système à l'échelle de la ferme. Un montant de 50 000 \$ était prévu dans le cadre de la vitrine dont 15 000 \$ pour les rapports (5 000 \$ chacun).

Nous prévoyons le dépôt des rapports finaux d'ici la fin de la présente année financière. Les rapports présentés sont la propriété des promoteurs et des exploitations agricoles et nous devons avoir l'approbation de ceux-ci avant de les déposer.

Résultats obtenus à ce jour

Ce programme d'aide a permis l'implantation de 4 technologies sur 7 fermes. Aucun rapport final n'est disponible actuellement. Le tableau suivant résume les résultats de ces vitrines à ce jour.

Promoteur (procédé)	Nombre de projets	État de situation
Bio-Terre Systèmes (anaérobie)	1 sur une ferme porcine	Un seul rapport d'étape a été remis. Le procédé démontre un bon potentiel concernant la production de biogaz. L'étape d'utilisation du biogaz ainsi que celle de séparation des solide/liquide (pour répondre à une problématique de surplus) n'ont pas encore démontré leur efficacité.
Centre de recherche industrielle du Québec (Biosor)	2 projets sur des fermes porcines	Deux rapports d'étape ont été déposés sur chacun de ces projets (et un rapport final est en analyse). Des modifications ont été apportées aux systèmes pour les adapter aux conditions spécifiques de chacune des fermes. Par ailleurs, il reste encore quelques optimisations à faire concernant la disposition des boues ainsi que le rejet de l'effluent liquide au milieu naturel.
Centre de recherche industrielle du Québec (Biosor)	2 projets sur des fermes laitières	Pour chacun des projets, deux rapports d'étape ont été déposés. Un des projets n'a pas pu être poursuivi tel que prévu initialement. La caractérisation de la partie liquide à traiter s'est avérée plus chargée que prévue et difficilement traitable dans le biofiltre. L'autre projet donne les résultats escomptés toutefois il reste encore quelques optimisations à faire concernant la disposition des boues et le rejet au milieu naturel.
Envirogain (Solution biofertilisante)	1 projet sur une ferme porcine	Un rapport d'étape a été déposé. Des modifications ont été apportées au système pour optimiser les performances. Les résultats semblent correspondre aux objectifs prévus.
Purin Pur inc (Manurex)	2 projets sur des fermes porcines	Un rapport d'étape a été déposé pour chacun des projets. Toutefois, ces deux systèmes sont en arrêt. Des améliorations doivent être apportées à la séparation mécanique initiale afin de prolonger la durée des membranes. Le promoteur est en difficultés financières et ne peut pas poursuivre le développement de cette technologie. La technologie a été mise en vente par le promoteur.

Conclusion

Ces projets ont permis de préciser les conditions d'implantation des procédés de traitement à l'échelle de la ferme. Ils permettront également, à terme, de préciser les coûts de gestion qui y sont reliés. Toutefois, tel que mentionné précédemment, les rapports finaux demandés sont la propriété des promoteurs agricoles et des exploitations agricoles et devront être obtenus auprès de ceux-ci. De plus, l'objectif de ces vitrines n'est pas de valider les technologies.

Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Question posée par la commission
Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Titre : Usines de traitement des fumiers		
Audience		Lieu :
Question posée par : Louise Boucher, Présidente de la Commission		
Référence BAPE : Lettre du 13 mai 2003	Référence MAPAQ : Denis Naud	

Question : Quelle est la situation actuelle des deux usines de traitements des déjections animales Agrior inc. et Compospro inc. (activités, financement, projets à venir)

Réponse du MAPAQ

Programme d'aide à l'implantation de vitrines régionales pour les procédés de traitement des fumiers - État de situation

Agrior inc.

Après quelques mois d'opération, cette entreprise a dû cesser ses opérations pour les raisons suivantes :

- Fumiers reçus ne correspondaient pas aux exigences minimales prévues pour le type de traitement ;
- Difficultés de répondre aux exigences environnementales (dispositions des produits aux niveaux des entreprises agricoles versus les matières résiduelles fertilisantes, problèmes d'odeurs, respect du certificat d'autorisation) ;
- Difficultés financières (vente des produits au détail, odeurs des produits).

Actuellement différentes études (évaluation du procédé de traitement, étude de marché, caractérisation des produits, etc) sont en cours afin d'évaluer la possibilité de relance de l'entreprise.

Compospro inc.

Cette entreprise est en opération depuis plus d'un an. Malgré quelques ajustements (quantité de fumiers reçue, quantité de lixiviat, etc.) le système fonctionne bien et a permis de retirer de l'utilisation agricole une quantité d'environ 95 tonnes de phosphore (P_2O_5) dans une zone en surplus. Cette quantité de phosphore est sortie du secteur sous forme de compost. L'entreprise ne prévoit pas d'investissement supplémentaire à ce qui a été fait et continuera de recevoir les fumiers produits par les exploitations-actionnaires formées de producteurs de volailles.

Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Question posée à la commission Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Titre : Organismes de gestion des fumiers		
Audience		Lieu :
Question posée par : Louise Boucher, présidente de la commission		
Référence BAPE : Lettre du 13 mai 2003	Référence MAPAQ : Julie Grandmaison	

Question : Quelle est la situation actuelle des organismes de gestion des fumiers (activités, financement, projets à venir) ?

Réponse du MAPAQ

Il y a trois organismes de gestion des fumiers (OGF) au Québec qui offrent des services permettant aux entreprises agricoles dans les régions à forte concentration d'élevage de favoriser la valorisation agronomique, économique et environnementale des fumiers, et ce, à l'intérieur des trois bassins versants à forte concentration animale, soit Yamaska (AGEO), Chaudière (FERTIOR) et L'Assomption (COGENOR).

Activités des organismes de gestion des fumiers (OGF)¹ :

Encadrer les entreprises agricoles par la réalisation de services individuels et collectifs de gestion agroenvironnementale, soit :

1. Services individuels :

- cueillette de données, ouverture et suivi de dossier;
- réalisation, révision, validation et suivi de :
 - plans agroenvironnementaux de fertilisation ou plans de fertilisation;
 - ententes d'épandage incluant, le cas échéant, la tenue ou le suivi de plans ou de registres d'épandage ainsi que des contrats de prise en charge;
 - diagnostics ou portraits de l'entreprise;
 - bilans minéraux de l'entreprise agricole;
 - tout autre service individuel autorisé spécifiquement par le Ministre dans le cadre de la présente convention.

¹ Source : convention d'aide financière entre le MAPAQ et chacun des trois OGF.

2. Services collectifs : recherche de clientèles, démonstrations à la ferme, parcelles d'essais, activités de formation, de concertation, d'information, de promotion et de représentation ainsi que tout autre service collectif autorisé spécifiquement par le Ministre dans le cadre de la présente convention.

Financement ²:

Une aide financière est versée par le MAPAQ conformément aux dispositions du volet organismes de gestion des fumiers du programme « Prime-Vert » représentant 1,5 fois le tarif payé par l'entreprise agricole pour les services individuels, et ce, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par entreprise agricole par année. Une aide financière de 50 000 \$ est également versée par le MAPAQ pour la mise en œuvre d'activités collectives visant à faire connaître et à optimiser l'utilisation des fumiers sur le territoire desservi par l'organisme (voir services collectifs question précédente). De ce montant, un maximum de 5 000 \$ peut être utilisé à des fins de représentation pertinente au mandat et à l'objet de la présente convention.

Projets à venir :

La convention d'aide financière des trois OGF a été renouvelée pour une période s'échelonnant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004. Il est prévu de revoir les mandats et le financement de ces organismes, car la nouvelle réglementation (*Règlement sur les exploitations agricoles*), entrée en vigueur au printemps 2002, n'octroie plus de rôle réglementaire aux trois organismes.

² Source : convention d'aide financière entre le MAPAQ et chacun des trois OGF.